Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE ET DE LA RURALITE

Direction Générale de l'Administration **Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales** **Bureau de la formation continue** **Adresse : 78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **Suivi par** : Dominique BESSE **Tél : 01.49.55.83.78** **Fax : 01.49.55.59.31** **Réf. interne : N2005DB003** **Réf. Classement**	**Direction Générale de la Forêt et des Affaires Rurales** **Mission Europe et régions** **Secteur RDR** **Adresse : 78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **Suivi par :** Marc LONGHI **Tél : 01.49.55.59.17** **Fax : 01.49.55.80.13** **Réf. interne :** **Réf. Classement**

NOTE DE SERVICE
DGA/SDDPRS/N2005-1085
DGFAR/MER/N2005-5008
Date: 18 février 2005

Date de mise en application : immédiate

Date limite de réponse : voir annexes

Nombre d'annexes: 2

Objet : Formation des personnes ressources RDR

Résumé : Cette note a pour objet de présenter le dispositif 2005 des formations relatives au Règlement de Développement Rural, dont les mesures sont cofinancées par le FEOGA-Garantie.
Le comité de pilotage « formations PAC » responsable du suivi des formations sur le RDR a confirmé la nécessité de mobiliser des moyens de formation pour continuer de sensibiliser les services aux changements qui découlent de la création du deuxième pilier de la PAC, mieux en comprendre les enjeux, aider à mettre en œuvre les règles de gestion et de contrôles appropriés.

Mots-clés : Formation RDR, Formation Règlement de Développement Rural

Destinataires	
Pour exécution : Administration Centrale Services déconcentrés	Pour information : Organisations syndicales

1. PRESENTATION DU DISPOSITIF "PERSONNES RESSOURCES RDR" :

L'application du règlement de développement rural (RDR) au niveau national dans le cadre du Plan de Développement Rural National (PDRN) et des DOCUP d'objectif 2 nécessite la mise en œuvre de règles de gestion et de contrôle du FEOGA-Garantie particulières.
Le changement du mode de financement et de gestion de certaines mesures qui existaient avant le RDR, demande aux agents de modifier leurs pratiques.

Compte tenu de ces changements, la formation est un des outils permettant de mieux comprendre les enjeux liés à ce règlement, de faire passer des messages, de s'interroger sur des pratiques, de mettre à jour ses connaissances, de ré-organiser et de mettre en place, en tant que de besoin, des méthodes de gestion et de contrôles adéquates.

Dans ces conditions, le comité de pilotage ad hoc a souhaité mettre en place un dispositif spécifique favorisant le développement d'une gestion transversale des mesures de développement rural cofinancées par le FEOGA-Garantie tout en tenant compte de l'effectif important des agents à former.

C'est pourquoi le dispositif repose sur la nomination dans chaque structure d'une PERSONNE RESSOURCE RDR.

Celle-ci a pour mission principale d'être la personne référente qui dispose d'une vision globale sur le RDR, en maîtrise les principes généraux ainsi que ceux de la réglementation communautaire et nationale connexe, établit le lien avec les tâches quotidiennes correspondantes dans les services et est en mesure de faciliter la gestion des aides de développement rural. Elle remplit donc à la fois les rôles de relais de l'information et d'appui méthodologique aux services et aux agents.

Ainsi, 122 agents sont recensés comme personne ressources RDR depuis juin 2002. Ils se répartissent de la façon suivante : 94 en DDAF et 28 en DRAF.
Sur ces 122 agents : 98 ont été formés ; c'est à dire 76 en DDAF et 22 en DRAF.

2. PRESENTATION DE LA FORMATION :

OBJECTIF :
Cette formation fournira aux **personnes ressources** nommées **des connaissances générales** sur le RDR.

Ce dispositif vise plus particulièrement à leur permettre d'appréhender les enjeux liés au deuxième pilier de la PAC, à leur fournir une vision d'ensemble des procédures relatives au RDR sous FEOGA-Garantie, avec leurs principes essentiels et à favoriser la mise en place de méthodes appropriées d'instruction, de contrôle et de suivi des différentes mesures.

<u>Elle n'a pas pour objet de former des spécialistes de chaque mesure ou des contrôles.</u>

PUBLIC VISE :
En priorité, les personnes ressources RDR nommées dans les structures et non encore formées, en second lieu toutes personnes déjà formées souhaitant réactualiser leurs connaissances

DUREE et HORAIRES :
3 jours

JOUR 1 : 10h00 -18h00
JOUR 2 : 9H00 - 18H00
JOUR 3 : 9h00 - 16h00

CONTENUS :

Jour 1 :
- Recueil des attentes des stagiaires
- Le développement rural : deuxième pilier de la PAC
- La hiérarchie des normes juridiques
- Les choix de programmation de la France en application du RDR.
- L'articulation entre la déclinaison française du RDR et les autres aides agricoles

Jour 2 :
- La gestion financière des programmes du développement rural sous FEOGA-Garantie
- Le rôle des organismes payeurs ; les manuels de procédures et leur application
- La gestion locale du RDR et ses acteurs
- Les différents types de contrôles
- Exercice : Les contrôles croisés administratifs

Jour 3 :
- Les contrôles externes
- Evaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du RDR
- Les évolutions politiques aux niveaux communautaire et français
- Positionnement des Personnes Ressources RDR : lettre de mission.

ORGANISATION DES FORMATIONS :

Deux actions de formation sont programmées :

Tours : du 17 mai au 19 mai 2005 - code EPICEA : **75133**
Lyon : du 08 novembre au 10 novembre 2005 - code EPICEA : **75134**

Les personnes concernées voudront bien retourner une fiche d'inscription, visée par leur supérieur hiérarchique à Monsieur Dominique BESSE.

ANIMATION DES SESSIONS :

Les stages seront assurés par les agents du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité (DGFAR…) et par un agent du CNASEA.

MODALITES D'INSCRIPTION :

Les délégués régionaux FORMCO responsables de l'organisation des actions sur les sites indiqués ci-dessus feront parvenir aux personnes retenues, sous-couvert de leur autorité hiérarchique, une convocation leur fournissant toute information utile leur permettant de se rendre sur le lieu de formation. Elle comportera les informations administratives d'usage.

Il appartiendra aux stagiaires d'obtenir un ordre de mission valant autorisation de déplacement et visé par leur supérieur hiérarchique, avant leur départ en formation.

Les frais de déplacement et de séjour engagés à l'occasion de cette formation sont à la charge des services où sont affectés les agents.

Le Sous Directeur du Développement Professionnel et des Relations Sociales	Le chef de la Mission Europe et Régions
Philippe de CHAZEAUX	Marie-Agnès VIBERT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE ET DE LA RURALITE

Direction générale de l'administration

Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales

Bureau de la formation continue

Formation des Personnes Ressources RDR

Code : 75133

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner au Bureau de la Formation Continue
Avant le 08 avril 2005
A l'attention de M. Dominique BESSE
78, rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP
tél : 01.49.55.83.78 - fax : 01.49.55.59.31
mél : dominique.besse@agriculture.gouv.fr

NOM : …… Prénom : ……

Adresse administrative précise : ……
……
……
……

Tél : …… Fax ……
Mél : ……

Souhaite participer à la formation mentionnée ci-dessus les 17, 18 et 19 mai 2005 **à Tours**

Fait à, le

Avis du supérieur hiérarchique valant engagement à prendre en charge les frais de déplacement et séjour	Signature de l'agent

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE ET DE LA RURALITE

Direction générale de l'administration

Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales

Bureau de la formation continue

Formation des Personnes Ressources RDR

Code : 75134

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner au Bureau de la Formation Continue
Avant le 03 octobre 2005
A l'attention de M. Dominique BESSE
78, rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP
tél : 01.49.55.83.78 - fax : 01.49.55.59.31
mél : dominique.besse@agriculture.gouv.fr

NOM : …… Prénom : ……

Adresse administrative précise : ……
……
……
……

Tél : …… Fax ……
Mél : ……

Souhaite participer à la formation mentionnée ci-dessus les 08, 09 et 10 novembre 2005 à Lyon

Fait à, le

Avis du supérieur hiérarchique valant engagement à prendre en charge les frais de déplacement et séjour	Signature de l'agent